



## SOURCE DE LA COMBAZ VOININ A LA RUSSILLE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le problème de nitrates en excédent, relevé l'an passé au captage n°3 de la source de la Combaz Voinin, est résolu depuis le début de l'été. Ce captage a donc pu être réintroduit dans le réseau d'eau potable.



## COURS D'APPUI POUR APPRENTIS

Des cours de français, maths, allemand, anglais, électronique, comptabilité, etc. sont organisés par l'ADNV pour soutenir la formation des jeunes apprentis. Les groupes sont limités à 4 étudiants, 2 heures par semaine, pour un coût de CHF 5.- de l'heure. Si intéressé : 024.425.00.14 ou [appapp@formation-apprentis.ch](mailto:appapp@formation-apprentis.ch)



## CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LA REGION

L'office du tourisme Yverdon-les-Bains et région a édité une nouvelle carte topographique indiquant les itinéraires de randonnées pédestres, cyclistes et VTT, les sites touristiques, le réseau de transports publics, les curiosités, etc. En vente dans les Offices de tourisme au prix de CHF 25.-

## MEMENTO

- 29.10 09h00** Visite installations de la Source Mercier, rdv place de la Ville Les Clées
- 29.10 13h30** Mise de bois
- 13.12. 20h00** Conseil général

# Les Clées INFO n°5



Bulletin d'information de la commune des Clées

OCTOBRE 2016

[www.lescleees.ch](http://www.lescleees.ch) [admin@lescleees.ch](mailto:admin@lescleees.ch)

**Greffe/bourse/contrôle des habitants** : 024 441 55 22

**Contrôle des habitants** : mardi de 10h-11h et de 18h-19h

**Déchèterie** : mercredi 18h-19h - samedi 10h-11h30

## PLAN DE PROTECTION DES ARBRES

La Municipalité vous informe qu'elle tient à disposition de toute personne intéressée, la liste et le plan de protection des arbres acceptés au dernier Conseil général du 27 septembre. Vous pouvez en obtenir une copie au greffe municipal.



## DECHETS VERTS

La Municipalité mettra à disposition des habitants des Clées et de La Russille des bennes à déchets verts pour les déchets de taille des haies, arbres et arbustes

**du 17 octobre au 30 octobre 2016.**

Ces bennes se trouveront sur la place des containers aux Clées et à côté des containers à La Russille.

Veillez programmer vos travaux de taille pendant cette période si vous désirez profiter de ce mode d'élimination.

Pour tout renseignement, merci de contacter Mme Sandrine Buchs Tissot au 078 648 67 73.



## CONGELATEUR COMMUNAL

Rappel : il est impératif, pour le bon fonctionnement de son dégivrage, de fermer la porte du congélateur lorsque vous y pénétrez (faites-vous accompagner si vous n'êtes pas rassurés par cette manière de faire). Cela évitera des frais d'entretien et le risque d'un problème majeur comme sur celui de Lignerolle qui a perdu l'entier de son contenu. Il est aussi indispensable de fermer la porte en bois du hall d'entrée afin de créer une zone fraîche intermédiaire avant la porte du congélateur.



## TRAVAUX PRIVÉS A LA RUSSILLE

Rappel : Le village de La Russille est maintenant classé en **zone S3** de protection des sources. Lors de chaque mise à l'enquête pour effectuer des travaux de construction ou de rénovation, sur demande de la Direction générale de l'environnement, il est maintenant obligatoire de faire effectuer un contrôle d'étanchéité par mise sous pression de vos conduites d'eaux usées par un contrôleur agréé. Il est aussi obligatoire, à chaque changement de conduite EU, d'installer des tuyaux en polyéthylène à joints soudés, selon la norme SIA 190. En cas de doute ou question, veuillez, svp, vous adresser à la Municipalité.

## CONTRÔLES AMIANTE



Nous vous rappelons que depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, un propriétaire qui entreprend toute rénovation ou démolition soumise à autorisation sur un immeuble construit avant 1991, doit procéder à un diagnostic amiante du bâtiment et, le cas échéant, définir les travaux d'assainissement nécessaire.

L'amiante peut se trouver dans (liste non exhaustive) :

Tableaux électriques, colle des carrelages, colle des tapis, colle de linoléum, mastic de fenêtres, plaques ondulées en couverture et bardage, ardoises en amiante-ciment, plaques profilées support de tuile, conduits (gaines et tuyaux), plaques pour revêtements de façades et partitions intérieures, éléments décoratifs, etc.



## DECHETERIE

Pour rappel, un déchet encombrant est un objet incinérable qui ne rentre pas dans un sac taxé STRID 110 litres. Tout déchet à éliminer qui peut rentrer dans un tel sac doit être mis dans celui-ci, puis dans nos containers à ordures.

Lors de **déménagements, transformations ou rénovations**, les objets encombrants, les matériaux de démolition et les déchets de bois sont **évacués par benne**, sous la responsabilité et aux frais des détenteurs par une entreprise de récupération.

Pour tout renseignement : Mme Sandrine Buchs Tissot, Municipale 078 648 67 73



## POMMES

Le verger communal a produit environ 20 kg de pommes. Elles sont à disposition des personnes intéressées pour une somme modique. S'adresser au greffe municipal.